Mairie de Bouéni

enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet de réalisation de la RHI Hagnoundrou Golfe

Annonce n°	1055
Type	Enquête publique
Parution web	09/07/2024
Parution print	10/07/2024 · Le Journal de Mayotte (ffff)

Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population que l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet de réalisation de la RHI Hagnoundrou Golfe, commune de Bouéni , se déroulera :

du lundi 8 juillet au mercredi 7 août 2024
au sein de l'école primaire de Hagnoundrou

Le dossier d'enquête publique conjointe sera consultable sur le site internet de la Préfecture de Mayotte à l'adresse suivante :
https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2024/Projet-de-resorption-de-l-habitat-insalubre-a-hagnoundrou-golfe

Les permanences se tiendront aux dates et heures suivants :
École primaire de Hagnoundrou
- jeudi 11 juillet 2024 de 8H00 à 12H00
- jeudi 18 juillet 2024 de 8H00 à 12H00
- mardi 23 juillet 2024 de 8H00 à 12H00
- mardi 30 juillet 2024 de 8H00 à 12H00
- mercredi 7 août 2024 de 8H00 à 12H00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition au sein du lieu de permanence aux heures d'ouverture habituelles :

A l'école primaire de Hagnoundrou
- Du lundi au jeudi :
de 08h00 à 16h00
- Le vendredi :
de 08h00 à 11h00

Le public pourra également s'exprimer par courrier adressé à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur et portant a minima la mention «*Enquête publique conjointe - RHI à Hagnoundrou Golfe*», ainsi que par courriel à l'adresse : pref976-enquete-publique@mayotte.gouv.fr

Le Préfet,
délégué du Gouvernement

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.